



# Commune de Sainte-Mère-Eglise

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du 17 mai 2018

**Date de convocation :**  
**07/05/2018**  
**Date d'affichage :**  
**07/05/2018**

Le dix-sept mai deux mille dix-huit à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean QUETIER, Maire de Sainte-Mère-Eglise.

**Nombre de Conseillers :**  
**En exercice : 47**  
**Présents : 28**  
**Votants : 30**

### Étaient présents :

J. QUETIER, M. JEAN, C. KERVADEC, V. LETOURNEUR, O. OSMONT, C. JORET, R. DROUET, P. CONTENTIN, A. HEBERT, J. SANTINI, S. MARAIS, S. VOISIN, A. HASLEY, A. MARIE, V. BUZE, D. CORNIERE, P. AUFRAY, M. BERNARD, A. LEBAS, A. JEAN, R. ENEE, C. HAMCHIN, C. BROHIER, N. CHRETIEN, S. ENGUEHARD, V. LENOEL, J-P JOUAN, D. LEMAIRE.

Excusés : S. MICHEL ayant donné pouvoir à C. JORET, D. EXMELIN, K. LUTIGNEAUX, P. DELADUNE, A. LEGENDRE, T. POULIQUEN ayant donné pouvoir à D. LEMAIRE.

Absents : W. PALFREYMAN, C. MAURER, L. LEFEVRE, O. PAUL, E. VOISIN, J. AMIOT, D. BEROT, G. OSMONT, B. NIVELET, R. DIESNIS, J-B ROUE LECUYER, T. GAZDA, J-M GAZDA.

Secrétaire : C. HAMCHIN

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance en accueillant le nouveau commandant de la commuanuté de brigades de Sainte-Mère-eglise, M. Xavier CORNELUS.

M. CORNELUS après avoir évoqué son parcours professionnel, rappelle sa disponibilité envers les élus, et l'ensemble de la population.

Après le départ de M. CORNELUS, Monsieur Quétier propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- la fermeture annoncée de la trésorerie
- Label village étape

Mme Orlandi, responsable de la trésorerie, informe par courrier que l'administration envisage de fermer la trésorerie le 31 décembre 2018 et de reporter ses activités sur Carentan. Cette information devrait être confirmée par arrêté ministériel à l'automne. Le Conseil Municipal regrette vivement cette fermeture annoncée.

Monsieur Quétier indique que le comité d'experts des villages étapes a émis un avis favorable suivant le courrier préfectoral du 25 avril 2018. Une observation a été formulée : l'aménagement d'une aire de jeux et de tables de pique-nique à proximité de la fontaine Saint Méen. A noter, une recommandation : poursuite des efforts engagés pour assurer une offre de services en période hors-saison. Suite à la visite de la DIRNO, des panneaux devraient être apposés sur la RN 13 durant l'été, panneaux à la charge de l'état. Une convention est proposée à la signature.

### **59 /2018 – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux : extension du cimetière – pôle de santé libéral et ambulatoire**

Extension du cimetière de Sainte-Mère-Eglise : le maître d'œuvre a soumis à l'architecte des Bâtiments de France ce projet. La solution d'une clôture en grillage doublée d'une haie de charmille a été validée.

Pôle de santé libéral et ambulatoire : suite à une réunion au Conseil Départemental, il a été retenu que la commune en sera le maître d'ouvrage avec des financements annoncés auprès du Département, de la Région et de l'État. L'opération se chiffre à 800 000 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR ou tout autre subvention sur ces deux dossiers.

### **60/2018 – Autorisation de signature d'une convention d'étude de faisabilité par l'Établissement Public foncier de Normandie sur un immeuble sis « rue du Cap de Laine »**

Monsieur Quétier rappelle que l'Établissement Public Foncier de Normandie propose la réalisation d'une étude de faisabilité sur le devenir de l'ensemble immobilier de l'ancienne- ancienne gendarmerie sis rue du Cap de Laine. Ce bâtiment privé est en vente depuis longtemps.

Le coût total de la mission sera pris en charge par EPF dans la limite d'un montant de 20 000 € HT au titre de la restructuration pour l'habitat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'étude de faisabilité de l'immeuble sis 26 rue du Cap de Laine.

### **61/2018 -Tirage au sort des jurés d'assises**

Assisté de MM. VOISIN et LEMAIRE, Monsieur Quétier procède au tirage au sors de 6 personnes : Mme Marie-Christine DUCHEMIN, M. Jacques LETERRIER, M. Jacques RENOARD, Mme Georgette CUQUEMELLE, M. Francis FEUARDENT, Mme Régine SOPHIE.

Ce tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés.

## **62/2018 - Vente du presbytère de Beuzeville-au-Plain : autorisation de signature de l'acte de cession**

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération en date du 22 mars 2018 décidant de vendre l'ancien presbytère de Beuzeville-au-Plain au prix de 68 000 €

A l'unanimité, décide de faire application des dispositions de l'article L. 1311-13 du code général des collectivités territoriales habilitant le maire à recevoir et à authentifier, en vue de sa publication au fichier immobilier, l'acte passé en la forme administrative pour céder les biens ci-dessus indiqués, propriété communale au profit de M. et Mme Franck ANDRE ; la commune, partie à l'acte, étant représentée par Monsieur Olivier OSMONT, adjoint au maire.

## **Travaux d'assainissement sur la commune de Chef-du-Pont**

Monsieur le Maire rappelle qu'au budget annexe assainissement de Chef-du-Pont, sont inscrits les crédits suivants :

400 000 € pour la « cité du Moulin » : mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales

95 000 € pour la « rue Rex combs » : mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales

Le maître d'œuvre VRD Services, annonce des montants beaucoup plus importants : une canalisation existante ne pouvant plus être utilisée du fait de la présence d'amiante. Considérant que le maître d'œuvre émet des conclusions différentes par rapport à l'assistante de maîtrise d'ouvrage, M. QUETIER les rencontrera afin de réétudier ces dossiers y compris sur le montage financier.

Le conseil municipal sera informé de la suite réservée à ces dossiers.

## **63/2018- Créations de postes suite à des avancements de grade**

Monsieur Quétier propose de créer deux postes suite à des avancements de grade de deux agents en poste :

- un poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à temps complet à compter du 1er juin 2018.
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2e classe à raison de 31 h /35 h à compter du 1er juin 2018.

Le Conseil Municipal ? à l'unanimité, approuve la création des deux postes sus-indiqués.

## **Calendrier de travaux à la mairie de chef-du-Pont**

Une demande de subvention au titre de la DETR a été sollicité en début d'année sur ce projet. La somme inscrite au budget est de l'ordre de 25 710 €. La subvention sera en fait de 28 923 € au titre de la dotation de soutien aux investissements locaux.

Les travaux devraient commencer début juillet pour s'achever fin octobre. Durant cette période, l'accueil du public sera assuré dans les locaux de l'ancienne poste.

## **Point sur les travaux en cours : fibre , cheminements RD 15 et RD 17**

La parole est donnée à M. DROUET qui suit ces différents chantiers,

au sujet des cheminements sur la RD 15, du retard a été pris par l'entreprise DUVAL. Le sable ciment sera posé ultérieurement et la direction des routes procédera à une réfection du tapis.

Sur la RD 17, les travaux commenceront mardi.

Quant à la fibre optique, la partie génie civil est achevée. Va suivre la remise en état des voies.

M.QUETIER remercie M. DROUET pour son intervention et son suivi au quotidien de ces dossiers.

## **Questions diverses**

Mme BROHIER Claire demande s'il serait possible de prévoir une signalisation des courts de tennis. Il semble que celle indiquant le complexe sportif soit effacée. M. QUETIER l'invite à préciser sa demande par écrit via le club de tennis,

Mme ENGUEHARD se déclare surprise que les infirmières ne disposent pas de laisser passer lors des festivités du 6 juin ; Mme HEBERT indique que le SIAD a le même soucis.

Par ailleurs Mme ENGUEHARD demande les dates de débroussaillage des bas côtés. Les travaux sont en cours actuellement.

M SANTINI déplore les herbes qui envahissent les trottoirs. Il est désormais interdit de traiter les espaces publics par voie chimique. Des démonstrations avec des appareils mécaniques n'ont pas donné de résultats probants, à voir avec brûleur thermique. M. QUETIER rappelle que les riverains se doivent d'entretenir les parties devant leurs habitations.

M VOISIN invite l'assemblée à participer au 10e salon du livre à SAINTE MERE EGLISE, les 26 et 27 mai 2018.